

GRAND PRIX GOLF DE METZ CHÉRISEY 15 – 16 JUIN 2024



REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

CE RÈGLEMENT COMPLÈTE LE « CAHIER DES CHARGES DES GRANDS PRIX » (VADE-MECUM 2023 DE LA FF GOLF)

ART 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION ET FORMULE DE JEU

Épreuve ouverte aux amateurs français licenciés à la FFGolf s'étant acquitté du «droit de jeu fédéral» de 35 € et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous. Certificat médical obligatoirement enregistré par la FFGolf à la date limite des inscriptions (ou attestation certifiant la réponse négative à l'ensemble du questionnaire de santé si certificat médical en 2022 ou 2023). Pour les joueurs étrangers, certificat médical fourni lors de l'inscription.

Épreuve non fumeurs.

Une tenue correcte des joueurs ainsi que des caddies sera exigée durant l'épreuve.

Formule de jeu : 36 trous Stroke Play Brut – 2 tours – 18 trous par jour.

ART 2 – SÉRIES, MARQUES DE DÉPART ET NOMBRE DE JOUEURS

L'épreuve se jouera sur le parcours 18 trous.

Une série Dames : index inférieur ou égal à 14,4. Départ des marques bleues.

Une série Messieurs : index inférieur ou égal à 11,4. Départ des marques blanches.

Champ de joueurs :

Le nombre total des engagés sera limité à 144 joueurs maximum dont 39 dames minimum, 15 pros et 14 wild cards maximum. La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue Grand Est, qui en affectera une partie au club organisateur.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les dames, les joueurs de catégories Minimes, Benjamins ou U12 titulaires d'une licence or Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué précédemment.

Si le nombre de places minimum pour les Dames n'est pas atteint, les places restantes seront attribuées pour les Messieurs (et inversement).

Si le champ du tournoi est incomplet, il pourra être complété par des joueurs s'inscrivant après la date limite, dans l'ordre d'arrivée de leur inscription (paiement réceptionné). Liste d'attente : en cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente sera respecté parmi les joueurs présents sur le site.



38 rue principale - 57420 CHÉRISEY

ART 3- INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au vendredi 31 mai 2024.**

Les engagements sont à adresser par écrit avant le 31 mai 2024 à minuit à :

UGOLF Château de Metz Chérisey – 38 rue Principale – 57420 CHÉRISEY

Mail : contact.cherisey@ugolf.eu

ou sur l'application : <https://digitaleventsys.com/>

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du chèque d'engagement (chèque à l'ordre de UGOLF de Chérisey) ou de la preuve du virement (voir feuille d'inscription), accompagné du bulletin d'inscription rempli. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Une liste des joueurs retenus sera publiée le mardi 4 juin 2024 sur : www.ligue-golfgrandest.org

ART 4 - DROIT D'ENGAGEMENT

80€ par joueur (40€ si joueur de 19 à 24 ans et 30 € si joueur de 18 ans et moins)

Joueur abonné UGOLF : 40€ (25€ si joueur de 21 ans et moins)

Parcours de reconnaissance le vendredi 14 juin 2024 (uniquement sur réservation au 03 87 52 70 18).

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

ART 5 - TIRAGE DES DÉPARTS

Pour le 1er tour, les départs se feront en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs). Ordre des départs : bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir bloc 3 puis 4.

Les départs du 2e tour se feront dans l'ordre inverse des résultats du premier tour, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries, brouillard), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Les départs seront disponibles le vendredi 14 juin 2024 à 14h00 sur le site www.jouer.golf/cherisey/ et sur le site www.ligue-golfgrandest.org

ART 6 - COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le comité de l'épreuve est composé d'un représentant de la Ligue (qui peut être un des arbitres), d'un représentant de l'Association Sportive du Golf de Metz Chérisey ainsi que d'un représentant du corps arbitral. Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur à celui prévu. Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et modifications éventuelles concernant le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel de l'épreuve.

ART 7 - PRIX

La valeur des prix se conformera aux Règles du statut Amateur. Les 3 premiers joueurs en brut seront primés, messieurs et dames séparément.

Sauf cas de force majeure reconnu par le Comité, les prix ne seront remis qu'à leur bénéficiaire.

Remise des prix dimanche 16 juin 2024 une demi-heure après l'arrivée de la dernière partie, suivie d'un cocktail.

Art 8 - Départage

En cas d'égalité pour la première place, pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en Play off « trou par trou ». (1,2 et 18 du parcours) Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis sur les 9, puis 6, puis 3 derniers trous et enfin au trou par trou en remontant.